

CANTON DU VALAIS
ARRONDISSEMENT V

COPIE

COMMUNE DE SIERRE

CADASTRE FORESTIER

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE:

Constatation définitive de la forêt selon art. 10 al.2 de la loi fédérale sur les forêts

Légende:

Forêt:

Plan de zone:

Constatation définitive de la forêt, concernant uniquement les zones de construction et leurs environs, avec piquetage et relevé de géomètre.

Périmètre de la zone à bâtir

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 6 DEC 2005
Droit de recours: Pp 3.12.07
L'atteste:
Le directeur d'Etat:

Le géomètre:

L'ing. forestier:

L'inspecteur d'arrond. V
du service des forêts et
du paysage:

La Commune:

Sierre, le 25.04.06 Venthône, le 25.04.06
RAYMOND RUDAZ
Géomètre officiel
CHRISTOPH FREI
Ing. forestier
D. de la N. O. N. A.
3073 VENTHÔNE

Bramois, le
01 JUIN 2006

Sierre, le

Plan cadastral 44

1178

Plan cadastral mis à jour 01 avril 2006

Vers. DATE DESSIN CONTROLE

Etabl. 25.04.06 PG CT

a

Modif.

Fichier : 1178d024.dwg

Format : 1.05m2

